Législatives 2024

Peut-on encore s'inscrire pour voter aux élections législatives ?

Publié le 12 juin 2024 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Cet article est ancien
L'information n'est **peut-être plus exacte**

Vous souhaitez voter aux élections législatives 2024 mais vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales ? Pouvez-vous encore vous inscrire ? *Service-Public.fr* vous renseigne.

Pour pouvoir voter en métropole aux élections législatives 2024, dont le 1er tour est prévu le dimanche 30 juin, vous devez avoir été inscrit sur les listes électorales **au plus tard le 9 juin 2024**, date du décret portant convocation des électeurs.

Néanmoins, l'inscription sur liste électorale **est encore possible pour certaines situations**, en respectant une date limite à 10 jours du scrutin.

Jeunes de 18 ans

- **Vous avez eu 18 ans avant le 10 juin 2024** : vous êtes automatiquement inscrit sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué votre recensement citoyen. Si vous n'êtes pas inscrit, vous ne pourrez pas voter aux élections législatives.
- **Vous aurez 18 ans entre le 10 et le 29 juin 2024** : vous êtes automatiquement inscrit sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué votre recensement citoyen. Si vous n'êtes pas inscrit, vous avez jusqu'au 20 juin pour faire votre demande d'inscription en mairie.
- **Vous aurez 18 ans entre le 30 juin et le 6 juillet 2024** : vous êtes automatiquement inscrit sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué votre recensement citoyen. Si vous n'êtes pas inscrit, vous avez jusqu'au 20 juin pour faire votre demande d'inscription en mairie. **Vous pourrez uniquement voter au second tour** des élections législatives.

Déménagement récent

- **Vous avez déménagé avant le 10 juin 2024** : vous pouvez voter dans votre nouvelle commune uniquement si votre inscription sur la liste électorale de la commune est antérieure au 9 juin.
- **Vous avez déménagé après le 9 juin 2024 à la suite d'un départ à la retraite après cette date (uniquement si vous étiez fonctionnaire ou agent public contractuel)** : vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune jusqu'au 20 juin. À noter que les membres de votre famille domiciliés avec vous ont aussi ce délai pour s'inscrire.
- **Vous avez déménagé après le 9 juin 2024 pour des raisons professionnelles** : si vous déménagez pour votre travail, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de votre nouvelle commune jusqu'au 20 juin (y compris en cas de mutation si vous êtes fonctionnaire ou agent contractuel). Ce délai concerne aussi les membres de votre famille.

Acquisition récente de la nationalité française

- **Vous avez acquis la nationalité française avant 2019** : vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le 9 juin.
- **Vous avez acquis la nationalité française entre 2019 et le 9 juin 2024** : vous êtes automatiquement inscrit sur les listes électorales.
- **Vous avez acquis la nationalité française après le 9 juin 2024** : vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 20 juin.

Fin de suspension du droit de vote

Si vous obtenez de nouveau le droit de vote après le 9 juin 2024, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de votre commune jusqu'au 20 juin.

Erreur matérielle de l'administration

Vous pouvez obtenir l'inscription sur liste électorale auprès du tribunal judiciaire jusqu'au jour de l'élection, dans les cas suivants : vous n'avez pas été inscrit à cause d'une erreur de l'administration ou vous avez été radié à tort.

Retrouvez les informations détaillées propres à votre situation et les modalités d'inscription sur les listes électorales sur la fiche de *Service-Public.fr* : Élections législatives 2024 : quand s'inscrire sur les listes électorales de la mairie ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F37844/personnalisation/resultat?lang=&quest0=0&quest=)

À noter

Vous pouvez vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote avec le simulateur (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788) de *Service-Public.fr*. Pour la Nouvelle-Calédonie, utilisez cette démarche en ligne (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R63206) .

Attention

Les dates indiquées ci-dessus concernent la métropole, La Réunion, Mayotte, Wallis et Futuna.

Pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin ou Saint-Pierre-et-Miquelon, les dates dérogatoires ne sont pas les mêmes du fait des dates de scrutin. Pour la Nouvelle-Calédonie, la liste électorale a été arrêtée au 29 février 2024.

Rappel

Les élections législatives 2024 auront lieu :

- **Métropole, Réunion, Mayotte, Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie** : le 30 juin pour le premier tour et le 7 juillet pour le second tour ;
- **Guadeloupe, Guyane, Martinique, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon** : le 29 juin pour le premier tour et le 6 juillet pour le second tour.

Textes de loi et références

Décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049689654)

Voir aussi

Les dates des élections législatives (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17438)
Service-Public.fr

Comment donner procuration à un autre électeur ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A15478)
Service-Public.fr

Agenda

DU 7 JANV. AU 3 FÉVR. 2026

Consommation

Quelles sont les dates des soldes d'hiver 2026 ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A17952)

Publié le 12 décembre 2025

À PARTIR DU 1 JANV. 2026

Transports franciliens

Quels seront les nouveaux tarifs des transports en Ile-de-France à partir du 1er janvier ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18679)

Publié le 11 décembre 2025

DU 15 JANV. AU 21 FÉVR. 2026

Démographie

Recensement de la population : quand et où a-t-il lieu en 2026 ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A16298)

Publié le 04 novembre 2025

Voir toutes les échéances (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/agenda)